

[ENTRETIEN] DÉCENTRALISATION

« Dans le projet de loi 4D, il manque le D de démocratie »

Jean-Baptiste Forray | France | Publié le 16/03/2021

Pour le sénateur PS des Landes et spécialiste des collectivités Eric Kerrouche, le texte porté par Jacqueline Gourault se résume à une « liste de course des associations d'élus ».**Contrairement aux sombres prédictions, le projet de loi 4D va finalement être présenté en conseil des ministres. N'est-ce pas une victoire pour les décentralisateurs ?**

Reste à savoir si ce texte aura le temps de faire la navette parlementaire avant la fin de la mandature. Je ne suis pas sûr que l'exécutif y voit un intérêt et un gain politiques... En dehors de deux volets denses sur le logement et le transport, ce texte se résume à une liste de course des associations d'élus.

Ce projet de loi porte tout de même sur les fonds baptismaux une organisation à la carte...

Le champ de la différenciation territoriale y est résiduel, circonscrit au nombre d'élus dans les centres communaux et intercommunaux d'action sociale ou au nombre de bêtes admises au pâturage. Les délégations de compétence entre collectivités se limitent aux projets structurants. Tout au contraire, dans la proposition de résolution du groupe PS au Sénat du 23 juin dernier, nous souhaitons renforcer la complémentarité entre les collectivités. La délivrance du service public ne doit plus s'encombrer des sempiternelles questions de compétence et de périmètre. Hélas, le texte gouvernemental reste dans cette logique-là.

L'Etat ne tend-il pas la main aux élus locaux avec ce texte ?

La défiance atavique du pouvoir central à l'égard des collectivités est toujours là. Le transfert de la médecine scolaire de l'Etat aux départements a, par exemple, été abandonné. Il manque aussi, dans cet avant-projet de loi, le D de démocratie. A part une disposition sur le droit de pétition, la démocratie participative est oubliée, de même que la parité et le statut de l' élu, pour lequel la loi Engagement et proximité de 2019 n'a pas tout réglé,

loin s'en faut...

Mais ce texte n'est-il pas le reflet de l'ambigüité des élus locaux eux-mêmes qui souhaitent une pause institutionnelle, tout en réclamant un acte III de la décentralisation ?

La ministre chargée des relations avec les collectivités territoriales et de la cohésion des territoires Jacqueline Gourault est dans une position et une posture compliquée, c'est vrai. Mais ses difficultés tiennent aussi au fait que la plupart de ses collègues au gouvernement ne sont pas conscients, comme elle, de l'importance des questions territoriales.

N'y a-t-il pas eu un changement d'attitude du pouvoir vis-à-vis des élus locaux depuis la crise des gilets jaunes et le grand débat ?

Cette majorité n'a pas su s'installer dans les territoires et, en particulier, dans les mairies. Elle dispose de très peu de relais dans les associations d'élus. Dans ces conditions, le paradigme macronien n'est toujours pas un paradigme territorial.

L'appel au couple maire-préfet dans la gestion de la crise sanitaire ne marque-t-il pas un retour aux fondamentaux ?

Il faut que le préfet devienne le chef d'orchestre des services déconcentrés de l'Etat. Mais nous ne sommes plus en 1966 à l'époque du préfet et ses notables du politologue Jean-Pierre Worms. Nous sommes dans une République décentralisée. Les maires n'ont pas à se mettre sous l'ombrelle protectrice de l'Etat !

- Eric Kerrouche passe de l'autre côté du miroir ^[1]

POUR ALLER PLUS LOIN

- « Le gouvernement est passé de #BalanceTonMaire à #CajoleTonElu »
- « La démocratie n'a rien à gagner à mal indemniser les élus locaux »